

Réf: Dossier 444583

Avis de constitution

SOCIETE « DANI EXPRESS »

Siège ABIDJAN / YOPOUGON-PALAIS, NON LOIN DU
PALAIS, LOT 276, ILOT 43, Lot 276, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 10/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DANI EXPRESS »

Objet :

- LIVRAISON AUTO MOTO
- ASSURANCE AUTO MOTO
- TRANSFERT D'ARGENT.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN / YOPOUGON-PALAIS, NON LOIN DU PALAIS, LOT 276, ILOT 43, Lot 276, Ilot 43

Dirigeant(s) M ASSIOBO COMLAN DANIEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04905 du 06/10/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61020/GTCA/RC/2025 du 06/10/2025

